

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-cinq, le 05 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	14	
Présents	10	
Votants	13	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 28 août 2025		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Gil BENICHO, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.
Date d'affichage 29 août 2025		Absents excusés : Danielle DEPLANTE, Murielle NAGEL, Philippe BREVET et Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ.
DEL 20250905-037		Procurations : Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Philippe BREVET à Gil BENICHO et Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER
OBJET : SYANE – Travaux de gros entretien reconstruction d'éclairage public – programme 2025		<i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération dénommée « Travaux de gros entretien reconstruction d'éclairage public – programme 2025 » figurant sur le tableau en annexe,

- o d'un montant global estimé à 43 084,87 €
- o avec une participation financière communale s'élevant à : 24 098,26 €
- o et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 1 292,55 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Vaulx :

- Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe,
- S'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - o d'un montant global estimé à 43 084,87 €
 - o avec une participation financière communale s'élevant à : 24 098,26 €
 - o et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 1 292,55 €
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1034,04 € après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE la répartition (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit, 19 278,61 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le Secrétaire de séance,
Cécile FANTINI



Le Maire
Isabelle VENDRASCO

